Démarrage du projet CYCLOMAT

Modalités de suivi ANR

Julien Haccoun – 06.02.2012

Points abordés

- Informations sur le programme P2N
- Points administratifs
- La vie et le suivi scientifique de votre projet
- Questions / réponses: au fil de l'eau

Félicitations !

- Évaluation sélective
- Intérêt et qualité du projet :
  - Projet original à fort potentiel applicatif en catalyse
  - Consortium de qualité associant deux laboratoires complémentaires et mondialement reconnus en synthèse de matériaux répliqués et en procédés catalytique en milieu aqueux
  - Approche proposée originale
  - Risque modéré

Points clés de la sélection P2N 2011

- 144 projets soumis (+60% par rapport à 2010)
- 20 projets sélectionnés en liste principale
- 11 projets sélectionnés en liste complémentaire
- 29 projets financés, aide ANR totale 22,2M€
- Projet moyen: 768 k€ d'aide, 4 partenaires

Vos interlocuteurs à l'ANR

- Aspects scientifiques et organisationnels
  - **Julien Haccoun**
    - julien.haccoun@agencerecherche.fr
    - + 33 1 73 54 81 97
  - Romain Collignon
    - romain.collignon@agencerecherche.fr
    - + 33 1 73 54 82 01
- Aspects administratifs et financiers
  - **Brigitte Eruam**
    - brigitte.eruam@agencerecherche.fr
    - + 33 1 78 09 81 2
- Responsable de programme
  - **Didier Théron**
    - didier.théron@agencerecherche.fr

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
  - à demander des éclaircissements
  - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
  - Versement des avances : env. 3 semaines après notification
  - Accord de consortium
  - Versements des tranches d'aide
  - T0 du projet: 01/10/2011, durée 36 mois

Fonctionnement des versements de l'aide

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du 01.10.2011 et jusqu'au 30.09.2014
  - Dates indiquées dans les actes attributifs
- L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:
  - Examen favorable du compte rendu de fin de projet
  - Relevé récapitulatif des dépenses
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :
  - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Relevés de dépenses

- Le paiement est un système d'avances/acomptes
  - Tout le monde a reçu / va recevoir une avance au démarrage, sans formalité particulière
- Partenaires publics financés au coût marginal
  - Versements automatiques aux dates anniversaires de la notification
  - Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable
- Partenaires privés ou publics financés au coût complet
  - Versements sur relevés de dépenses intermédiaires
  - Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal
  - Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable)

Complément de pôle

- Versé avec l'avance aux partenaires dont les travaux sont exécutés dans la zone géographique du ou des pôles
- ~~Partenaires privés: le complément est un financement complémentaire au projet~~
- Partenaires publics: le complément est destiné à couvrir des frais supplémentaires liés à la contribution du laboratoire aux objectifs et aux activités du pôle, notamment:
  - Les actions contribuant à la stratégie et à la politique scientifique du pôle
  - Les actions de communication scientifique et publique qui devront nécessairement bénéficier à la notoriété et à la visibilité du pôle (par ex. Colloques sous l'égide ou avec la marque du pôle)
  - Le développement de la recherche partenariale (recherche de partenaires, frais liés à la gestion du partenariat, etc.)
  - La valorisation et le transfert de technologie vers le monde industriel

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
  - Contacter l'ANR au plus tôt
  - Il y aura un traitement au cas par cas
  - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
  - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire
    - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
  - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prolongation peut être accordée en fin de projet
  - Faire la demande au moins 6 mois avant la fin initialement prévue

Accord de consortium

- Contrat vous liant pour la réalisation commune du projet
  - Parfois aussi appelé « accord de collaboration »
- Obligatoire pour les projets partenariaux labos / entreprises
- Accord signé avant T0+12 mois
  - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
  - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
  - Partage des droits de propriété intellectuelle
  - Publication / diffusion
  - Valorisation
- Attention: fournir également une attestation séparée de conformité de l'accord au régime communautaire des aides d'état aux entreprises (voir actes attributifs)

Communication/Valorisation

- Site web du projet
  - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
  - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications

  - Pas d'inflation artificielle des publications
    - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien de l'ANR
  - indiquer le numéro du projet: ANR-11-NANO-005
- Brevets etc.
- Présentations

  => Logo ANR téléchargeable sur site ANR

Principes généraux du suivi scientifique des projets ANR

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
- Le suivi se fait dans le cadre d'une « relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
- Le suivi des projets de recherche sert principalement à :
  - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
  - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste

  → Le tout dans le cadre d'une discussion

Modalité de suivi scientifique des projets

- Suivi informel : continu
- Comptes rendus d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

Suivi
Aspects informels

- Une bonne communication projet / ANR est nécessaire:
  - Anticiper les éventuelles difficultés
  - Informer de la vie du projet
    - Publications, événements, presse, …
    - Alimentation site web ANR
    - À venir : page web des programmes et des projets
  - Garder une vision réaliste du projet
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
  - Dans le respect de la confidentialité

Suivi
Comptes rendus d'avancement

- Capitalisation des résultats
- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projet de 36 mois:
  - T0+6: essentiellement sur la mise en place des moyens nécessaires au projet
  - T0+18: compte rendu intermédiaire
  - T0+36: compte-rendu de fin de projet
- Un seul document avec:
  - Un avancement global du projet
  - Une contribution clairement identifiée par partenaire
  - Diverses informations statistiques
- Un modèle sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: vous devez transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR

Suivi
Revue à mi-parcours

- Principes
  - Une revue à « mi-parcours » (~ printemps 2013)
  - Une présentation de bilan en colloque ANR
  - « construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
  - Sur site
    - ANR + expert
    - Max ½ journée
  - A l'ANR sous forme de sessions
    - ANR + panel d'experts
    - Environ 1h30 par projet
  - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité à la revue

Suivi
Colloque de fin de projet

- Objectifs
  - Animation scientifique de la communauté
  - Suivi et bilan d'un programme
  - Communication des résultats
  - Prospective
- Modalités
  - Présentation devant la communauté
  - Environ 30 mn par projet
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque

Messages spécifiques au projet

- Message de l'ANR – l'appel à projet P2N 2012 est publié
  - Clôture 23/02/2012 à 13h00 heure de Paris
  - Un nouvel axe – Recherche intégrative (2-3 projets)
  - AAP uniquement partenarial
- J3N 2012 – Fin 2012 à Marseille

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR

Tous nos vœux de succès !